

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2015**

NOMBRE DE MEMBRES  
composant le Conseil : 35  
en exercice : 35  
présents : 29  
représentés : 5

**OBJET : Versement d'acomptes sur les subventions aux associations et aux établissements publics avant le vote du budget 2016**

L'An deux mille quinze, le quatorze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le huit décembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

**Etaient présents** : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjointes ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, V. RADOARISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

A. BULLET	à	L. VASTEL
JL. DELERIN	à	JM. DURAND
J. N'GALLE-EBOA	à	C. BIGRET
C. ALVARO	à	M. FAYE
G. MERGY	à	P. BUCHET

**Absente excusée : D. BEKIARI**

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Muriel FOULARD est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les crédits de subventions ne peuvent faire l'objet d'une dépense effective qu'après décision individuelle d'attribution,

Considérant que dans l'attente du vote du budget primitif 2016, il convient de voter des acomptes sur les subventions aux associations, afin de leur permettre d'assurer leurs dépenses courantes, notamment en matière de salaires,

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1** : D'autoriser le Maire à procéder au mandatement des sommes ci-dessous au titre des avances de subvention de fonctionnement aux associations de la ville :

Organismes	Acomptes	Vote
CCAS	179 007 €	<p><b>Unanimité des suffrages exprimés</b> L. Vastel, A. Bullet, ME. Morin, V. Radaoarisoa, C. Alvaro, AM. Mercadier, S. Le Rouzes-C. Marazano, A. Sommier <b>ne prennent pas part au vote</b></p> <p>JJ. Fredouille, F. Zinger, P. Buchet, G. Mergy (pouvoir à P. Buchet), S. Cicerone <b>s'abstiennent</b></p>
Caisse des Ecoles	90 000 €	<p><b>Unanimité des suffrages exprimés</b> S. Bourdet-S. Croci-F. Zinger <b>ne prennent pas part au vote</b></p> <p>C. Marazano, A. Sommier, JJ. Fredouille, F. Zinger, P. Buchet, G. Mergy (pouvoir à P. Buchet), S. Cicerone <b>s'abstiennent</b></p>
Association Sportive Fontenaisienne (ASF)	66 250 €	<p><b>Unanimité des suffrages exprimés</b> C. Marazano, A. Sommier, JJ. Fredouille, F. Zinger, P. Buchet, G. Mergy (pouvoir à P. Buchet), S. Cicerone <b>s'abstiennent</b></p>
Comité des Œuvres Sociales (COS) du personnel communal	29 750 €	<p><b>Unanimité des suffrages exprimés</b> C. Marazano, A. Sommier, JJ. Fredouille, F. Zinger, P. Buchet, G. Mergy (pouvoir à P. Buchet), S. Cicerone <b>s'abstiennent</b></p>
Ludothèque Le Manège aux jouets	7 750 €	<p><b>Unanimité des suffrages exprimés</b> AM. Mercadier, C. Alvaro <b>ne prennent pas part au vote</b></p> <p>C. Marazano, A. Sommier, JJ. Fredouille, F. Zinger, P. Buchet, G. Mergy (pouvoir à P. Buchet), S. Cicerone <b>s'abstiennent</b></p>
Centre Culturel Jeunesse et Loisirs (CCJL)	66 234 €	<p><b>Unanimité des suffrages exprimés</b> L. Vastel, F. Gagnard, M. Galante-Guillemot, S. Croci, V. Fontaine-Bordenave, S. Cicerone <b>ne prennent pas part au vote</b></p> <p>C. Marazano, A. Sommier, JJ. Fredouille, F. Zinger, P. Buchet, G. Mergy (pouvoir à P. Buchet) <b>s'abstiennent</b></p>
<b>TOTAL</b>	<b>438 991 €</b>	

*Les élus membres des conseils d'administration des associations ou établissements publics précités ne prennent pas part au vote.*

Envoyé en préfecture le 22/12/2015  
Reçu en préfecture le 22/12/2015  
Affiché le **DEL151216**  
ID : 009-219290326-20151214-DEL151214\_3-DE

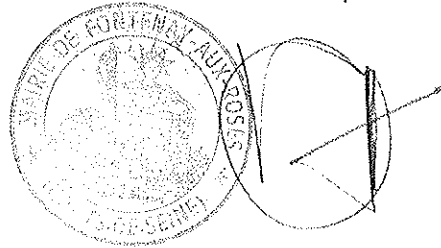
**Article 2 :** Les subventions seront allouées dans le cadre de conventions individuelles avec chaque association et présentées lors du conseil municipal le plus proche

**Article 3 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- M. le Trésorier Municipal

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé les membres présents

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Le Maire**  
**Conseiller Départemental**



**Laurent VASTEL**

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
En Préfecture le 22/12/2015  
Publication/Affichage du 22/12/2015 au 22/02/2016  
Pour le Maire et par délégation  
P/le Directeur Général des Services  
L'agent autorisé

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the authorized agent mentioned in the text above.